

Description des documents électroniques et les besoins des utilisateurs  
( Bibliographic description of electronic resources and user needs)

de

Maria Witt

*Médiathèque de la Cité des Sciences*

Pour évaluer, avec précision, la demande et les besoins en information, l'efficacité et la pertinence des informations, les usages qui en sont faits et le degré de satisfaction des usagers il faut, bien entendu, mener des études basées sur plusieurs méthodes.

Malheureusement, je n'ai pas à vous présenter de résultats d'enquêtes mais je vais en revanche faire quelques observations menées ponctuellement dans les bibliothèques publiques et évoquer l'état de l'accès aux documents électroniques dans les bibliothèques françaises. Je vais m'appuyer aussi sur les réflexions trouvées à ce sujet dans la littérature professionnelle, dont celle publiée en France.

Les utilisateurs noyés sous les immenses volumes d'information de toute sorte, et plus ou moins adaptée à leurs besoins, ont des attentes spécifiques qui se diversifient. Ces attentes ne sont pas les mêmes pour des chercheurs que pour le grand public qui fréquente la bibliothèque dans le cadre des loisirs.

“ Il ne suffit, plus pour qu'un document soit visible, que son contenu soit bien décrit : les quelques documents qui répondraient réellement aux attentes de l'utilisateur vont probablement se trouver occultés ; ils se manifestent sur le même plan que des centaines d'autres documents, qui traitent effectivement du même sujet, mais sur des modes très variés et souvent en partie redondants ”. (Lainé, Conception...Lyon 1, 2001)

En quoi la sélection, la description bibliographique de ressources électroniques et la médiation des bibliothécaires peuvent-elles réduire la frustration de l'utilisateur ?

Il se trouve que les meilleurs moteurs de recherche ne couvrent qu'un tiers du web, le reste restant invisible et caché dans les bases de données. De cette façon, les bibliothécaires sont utiles plus que jamais pour sélectionner, classer et fournir l'information.

On a déjà analysé à plusieurs reprises les échecs et la surcharge des informations dans des systèmes de recherche d'information, mais relativement peu d'études approfondies portent sur documents électroniques. D'après une enquête menée à la Médiathèque centrale d'Alger, les obstacles que les usagers déclarent rencontrer lors de leur navigations ne sont pas seulement le manque d'expérience et de formation mais aussi “ la difficulté d'identifier des sites, un insuffisant signalement de l'information, la méconnaissance de l'adresse des sites utiles ”. La moitié des lecteurs font alors appel à l'aide des professionnels (Sadoudi, Documentaliste 2000 No 1) On peut déduire, que les bibliothèques qui intègrent la description des sites dans leurs catalogues, facilitent la recherche et permettent de dépasser certains obstacles. En relevant ce défi, elles peuvent également maintenir leur place importante dans le monde de recherche d'information : dans une autre enquête organisée au Pôle universitaire européen de Nancy-Metz, la bibliothèque n'a malheureusement pas été citée comme source d'informations sur les sites.

Il est toujours utile de s'imaginer à la place d'un usager – de cette façon nous sommes plus sûrs de concevoir un système d'information, un service de référence, une liste, qui serviront et seront appréciés.

Les éléments de la description sont-ils suffisants ?

Les bibliothécaires et documentalistes sont toujours à la recherche des valeurs ajoutées aux notices bibliographiques – y compris dans le cadre des ressources électroniques – d’où p. ex. la présence fréquente des résumés dans les descriptions de ces documents.

**Enrichissement** du catalogue à partir des tables des matières numérisées

Dans certaines bibliothèques, il est effectué une numérisation de la table des matières (en anglais TOC = table of contents) avec reconnaissance optique de caractères. C’est le cas p. ex de la bibliothèque universitaire SCD Lyon 3 ou une telle pratique était en vigueur pour les ouvrages étrangers. Un fichier HTML correspondant à la table des matières était lié à la notice de l’ouvrage. Les bibliothèques participantes à des telles initiatives demandent aux libraires d’inclure ce genre de service dans leur offres qu’ils proposent aux bibliothèques.

Parlant de l’évolution des bibliographies nationales M. Beaudiquez suggère que l’ “ On peut concevoir sur une sélection très limitée de continuer des “ catalogage des sites ” en format adapté permettant de noter l’URL du site et produire pour cette sélection de sites une description apparentée au signet du Web qu’à la notice bibliographique avec accès direct au site, confirmant la tendance actuelle qui transforme les catalogues bibliographiques en catalogues des ressources sur le Web. ” Dans ce contexte la notion des points d’accès normalisés, gérés dans les fichiers d’autorités, sont plus que jamais indispensables mais ils doivent être créés en même temps que la notice bibliographique. (rappelons que ces données fondamentales pour les bibliothèques et centres de documentation ne contiennent pas forcément ces métadonnées).

Plusieurs méthodes et organisations de catalogage sont pratiquées aujourd’hui. La plupart tendent vers des solutions automatiques, le partage de ressources plutôt que vers la fabrication de notices “ à la main ”.

L’exemple de **la bibliothèque scientifique du CERN** à été récemment décrit à plusieurs reprises. Il s’agit d’un service, proposant aux usagers un catalogue très complet de ressources électroniques dans le domaine du nucléaire, basé sur l’importation de notices à partir de plusieurs sources (Pignard, Documentaliste 2001, no 1). “ Aujourd’hui, plus de 90 % de notices créées dans le catalogue du CERN le sont de façon électronique ” (le programme Uploader formate les notices pour qu’elles correspondent à la description du CERN). Afin que le résultat affiché à l’utilisateur soit homogène, un important travail de mise à niveau est effectué par le Service de l’information du CERN. Dans ce contexte, “ le travail des bibliothécaires persiste mais change, s’oriente davantage vers la correction des notices importées que vers la création manuelle de nouvelles entrées. ”

Je ne vais pas débattre des détails concernant les éléments de la description prescrite par la norme ISBD(ER) ni des autres comme Dublin Core, ni des accès, ni de la façon dont sont traités les liens entre les notices dans les formats MARC (traitement différent dans l’UNIMARC et MARC21) et leur conséquences sur l’affichage au lecteur), ni d’ailleurs sur les questions liées **à la relation entre la description et la conservation des documents électronique** – c’est l’objet de certaines communications sur ces thèmes. (*sur ce dernier sujet voir p. ex. l’intervention de Catherine Lupovici à l’IFLA 2001 “ Les besoins et les données techniques de préservation ”*) Ce qui m’a souvent intrigué, c’était la question: quels étaient les éléments utiles et parlant pour les usagers ainsi que les différences dans les descriptions qui pouvaient s’expliquer par le public visé ? Par quelques exemples ci dessous nous verrons les pratiques.

Les auteurs de l’article concernant le CERN (*Documentaliste, 2001*) évoquent les problèmes de l’information inégale dans les notices, notamment le nombre d’auteurs

(pouvant atteindre 500 noms d'auteurs dans le cas de prétirages (preprints) ; la base de Los Alamos n'en cite qu'une trentaine.

On peut se poser la question relative à l'utilité d'un nombre d'accès aussi important.

Dans le cas de mise en commun de notices d'origines diverses, l'homogénéisation concernant les accès auteur, les accès au titre de publication en série, etc. occupe une place importante. La qualité d'un tel service et d'un catalogue de bibliothèque en dépend.

Plusieurs exemples cités dans l'article illustrent les propos.

Quel que soit l'effort complémentaire concernant l'harmonisation, il est prudent et recommandé, pour la clarté de l'affichage, de faire voir à l'utilisateur le nom de la première source d'information. " Dans les notices sont insérés les liens vers les sites d'où sont extraites les données, afin que l'importation soit transparente et non dissimulée aux usagers ".

Ce qui est d'ailleurs vrai quelle que soit la nature du document décrit, électronique ou traditionnel et qui facilite la médiation du professionnel de l'information auprès de l'utilisateur final.

Concernant l'application de l'ISBD(ER) dans les bibliothèques publiques françaises à la description des documents électroniques édités, et les éléments à ce sujet relatifs au département du dépôt légal de la BNF, on peut trouver quelques informations dans ma présentation de l'IFLA 98 (publié aussi dans le CCQ), qu'il conviendrait d'actualiser. L'organisation de signalement /catalogage des sites internet, est abordée dans plusieurs articles récents dans " Documentaliste " ou " Bulletin des bibliothèques de France ". A voir également les communications relatives aux projets européens BIBLINK et NEDLIB qui ont impliqué la BNF.

Beaucoup d'entre eux se penchent sur des problèmes comme " la gestion au quotidien des revues électroniques " (ex. Article de V. Delaine, " Documentaliste ) dont le catalogue. Les périodiques électroniques scientifiques sont intégrés au système d'information d'un service de documentation (ou bibliothèque) pour permettre l'accès au lecteur. Afin que cet accès soit possible et couronné de succès, toutes les opérations de la chaîne de traitement dont le catalogage, l'indexation, la classification doivent être remplies selon des règles raisonnables. V. Delaine déplore l'absence de l'ISSN pour beaucoup des périodiques électroniques, l'identifiant pourtant fiable et bien connu du public de niveau recherche. A la bibliothèque du Laboratoire européen pour la physique des particules du CERN on a systématiquement opté pour la création de deux notices bibliographiques, liées entre elles, une pour la version imprimée, l'autre pour la version électronique, " réellement adaptée aux besoins du lecteur, ... qui fournit des liens hypertextes utiles à la recherche. " Les données spécifiques, à savoir : l'URL, une note spécifiant le type de la ressource, l'indication de l'accès via intranet ou internet et les conditions d'accès, des services électroniques gratuits chez l'éditeur (TOC, condensés et sélection d'articles) ne sont pas faciles à mettre à jour, mais sont un grand avantage « plus » pour l'utilisateur. (Chaney, BBF 1999 no 2 ; [http://www.cern.ch/library/electronic\\_journals/ej.html](http://www.cern.ch/library/electronic_journals/ej.html)) Grâce au fonctionnement d'un moteur de recherche, les chercheurs peuvent accéder directement à un article dont on connaît le titre du périodique hôte, le volume et la pagination. *(une certaine évaluation des services d'information au CERN était effectué dans le cadre d'un cours de 3eme cycle à l'Université de Genève – d'après Chaney)*

Dans la littérature professionnelle, les auteurs des articles mettent l'accent sur **la mise à jour constante des URLs (dont une information sur les URLs non valables) et une vérification des hyperliens ainsi que sur le signalement des autorisations d'accès** liées aux droits acquis par les institutions et les conditions particulières de réutilisation autorisée (tenant compte du droit d'auteur ou des droits voisins). Un autre élément pouvant faciliter la communication entre le créateur de l'information et l'utilisateur (en plus de la source d'une notice, comme c'est le cas du CERN)

est la date de visite du site (soigneusement notée par la BPI, voir plus loin). Ces données dépassent la description bibliographique elle-même, mais elles perdent leur sens " enrichi " et leur sens tout court si les liens ne marchent pas et renvoient vers la page " Error – page not found " ou quelque chose dans ce genre et qu'aucune explication ne peut être donnée à un tel phénomène. Nous aurons fabriqué un effet pervers et l'utilisateur se découragera de l'utilisation du catalogue sans que l'on s'aperçoive. Est-ce pour cette raison les étudiants sont plus nombreux à ne pas consulter l'OPAC ? (d'après B. Mallet , Bull. ABF 2001, no 192 : 70 % des étudiants de la BU Paris X ne consultent pas l'OPAC, or, il y a dix ans, ils n'étaient que 55 % à ne consulter ni les catalogues papier, ni l'OPAC).

Si l'ADDNB n'a pas abordé le sujet de catalogage ni de description globalement, il a été question à plusieurs reprises, dans plusieurs instances professionnelles françaises de réunir les efforts afin de trouver des solutions communes. Aussi, les bibliothèques particulières répertorient-elles leurs collections des céderons ou intègrent-elles les sites internet dans leur offre documentaire.

Cela se traduit soit par la création d'accès parallèles aux catalogues, soit par l'incorporation des notices dans les OPACs. Parfois, les deux accès coexistent.

Cela ne veut pas dire que la totalité d'un sous-ensemble documents électroniques est incluse dans l'ensemble de notices présentes au catalogue public.

### **L'ACCES aux ressources électroniques à la BPI**

Il convient de développer l'exemple de cette bibliothèque, qui s'est toujours intéressée à incorporer de nouveaux services aux usagers.

La politique suivie était l'intégration des ressources électroniques dans l'offre documentaire globale de la Bibliothèque.

Depuis la page d'accueil WEB de la Bibliothèque publique d'information (<http://www.bpi.fr>), on peut accéder au catalogue comportant tous les types de documents dont les ressources électroniques (cédéroms édités et ressources internet), soit environ 900 documents. De plus, un accès spécifique est proposé , aux sites WEB sélectionnés par le personnel de la Bibliothèque. L'annuaire « Sites web » comporte 1500 liens dans toutes les disciplines du savoir car la BPI est une bibliothèque encyclopédique. La BPI propose en plus l'accès libre à internet à partir de certaines postes, sur réservation. Sur ces consoles les lecteurs se promènent dans la Toile sans penser de profiter pas de sélection thématique offerte. Or, la page de départ de ces postes internet propose aussi l'annuaire « Sites web » comme guide pour les utilisateurs peu expérimentés dans la recherche sur le réseau.

La sélection est précédée par des instructions concernant la recherche sur internet, comme initiation à la recherche, les outils etc. Les sites choisis sont classés en 9 classes et 1 base d'images. L'index alphabétique des thèmes complète les possibilités de recherche.

Les classes ne sont pas les mêmes dans tous les consoles : les écrans " internet " ont la totalité, mais les écrans " plats ", ne présentent que des classes concernées par le secteur ou l'on se trouve.

Le choix d'une classe conduit l'utilisateur à des sous-classes, à partir d'une sous-classe nous disposons de la liste des ressources électroniques précédée d'un sommaire. La date de la mise à jour est visible à la fin de la liste.

*Exemples :*

*1) Classe Art, Sous-classe Histoire d'art, Sommaire : Revues, Bibliographies, Catalogues de bibliothèques, Actualités, Musées et institutions, Marché de l'art, etc.*

*2) Classe Langues et Littérature, Littératures étrangères, Littérature italienne : sites pour Dante, Anthologie de la poésie contemporaine, etc.*

La description de chaque site comporte son titre, URL et un résumé plus ou moins détaillé. Dans cette partie du résumé l'on peut trouver des informations relatives aux éditions du même document sur un autre support, possédé par la bibliothèque (dont la cote et l'état de collection pour les périodiques). *Exemple : La Gazette de l'Hôtel Drouot*, un hebdomadaire de ventes publiques, abonnement papier disponible à la BPI pour les 6 derniers mois, *The Lancet*, conservé sur papier depuis 10 ans .

Les listes ont été préparées de façon sélective, ne prétendent pas à l'exhaustivité. En fonction des domaines couvertes ces sélections sont plus ou moins complètes.

Dans la rubrique " Musées " nous trouvons la notice pour Tate Gallery, le Musée d'Art contemporain de Montréal, MoMa - Museum of Modern Art de New York, mais pas Uffizi.

En revanche dans l'OPAC nous ne trouverons pas de signalement pour Tate, mais la recherche de la Galerie des Offices de Florence s'avère fructueuse en proposant un cédérom. Sa description comporte le titre complet suivi d'une sorte de l'indication générale du type de document (GMD) laquelle est différente pour les cédéroms : "[cédérom]" et pour les sites web : "[ressources internet]". Pour les cédéroms suivent : auteur, éditeur, sujet, cote.

La description des sites dans le catalogue est plus complète que dans la liste de sélection, elle comprend : le titre, l'éditeur, sujet, cote (appartenance au plan de classement), la langue, le résumé, l'URL. Le lecteur peut être satisfait de l'affichage " bref " ou alors il peut choisir l'affichage " complet " lequel comprendra, p. ex. la date du visite dans le cas de la notice du site web ou les informations sur le type de la ressource (zone 3 de l'ISBD(ER) , 230 de l'UNIMARC) pour les cédéroms (p. ex. " données textuelles, image ")

La connexion au document lui-même se fait après avoir cliquer sur la ligne " Consulter le document ". Si le nombre d'accès simultanés (aux documents achetés par la BPI) est atteint, en particulier pour des cédéroms qui sont tous en réseau, l'utilisateur en est informé.

Pour les documents intégrés au catalogue, leur description est originalement faite pour la liste ou l'annuaire dans le format MARC ; pour la liste ou l'Annuaire « Sites web » les informations ont été préparé séparément sous WORD et converties sous HTML.

Comme nous avons précisé, les descriptions des ressources électroniques dans le catalogue de la BPI sont sommaires. Le personnel, conscient de ce fait, et soucieux de satisfaire le public prépare également d'autres outils d'information comme p.ex. les modes d'emploi à consulter sur place ou visibles sur l'écran par un deuxième lien 856 comme au Service auto-formation.

**A la Cité des Sciences** les documents électroniques sont présents sous formes très diverses.

A la **Médiathèque** on trouve des logiciels, des cédéroms, l'accès aux sites internet.

Après la réouverture de la Médiathèque, après la période de réorganisation et changement du système (\*) nous connaissons peut-être les réactions au sujet des accès et description des documents électroniques édités. J'espère que les améliorations que nous avons apportées l'an dernier dans les notices bibliographiques des cédéroms (suivant l'évolution de l'ISBD(ER) et le format UNIMARC) seront utiles aux lecteurs. La configuration requise, absente dans les notices de la BPI, a été très détaillée à la Villette : cette donnée est absolument indispensable dans une bibliothèque de prêt, mais moins dans une qui n'offre des collections que pour une consultation sur place.

### *Exemples.*

Pendant 3 mois précédant la fermeture temporaire, nos lecteurs avaient accès aux 200 sites thématiques sélectionnés par les bibliothécaires et aux liens autorisés. Ces accès pouvaient se faire sur les postes spécialement dédiés. Ainsi nous avons songé à présenter une offre internet étroitement liée à la politique documentaire des collections scientifiques et techniques de vulgarisation. Les lecteurs avaient le choix, soit de parcourir la liste de 34 thèmes, soit de faire la recherche alphabétique par titre. La liste alphabétique comportait tous les titres, mais celle par thème seulement les 200 titres des sites de départ. Au fur et à mesure du parcours de la liste, une fenêtre s'ouvrait à droite de l'écran contenant une brève description du site : le nom, l'URL, le niveau du (des) public(s) visé(s), langue(s), le(s) sujet(s), le résumé (information sur le contenu). Le signalement était jugé très satisfaisant par le public, qui appréciait particulièrement l'information sur le niveau et le résumé.

D'autres données comme : " type " ( répertoire, revue, base de données etc), information sur la validation scientifique, mode de présentation (texte, texte et illustrations, multimédia), accès au site (libre, tarifé, limité) ainsi que l'appréciation relative au contenu (niveau de détail, exhaustivité ; l'organisation de l'information ; pertinence et qualité des liens vers l'extérieur ; qualité de la langue, de l'expression ; sources d'information ; l'accès en ligne au texte intégral) , à la navigation et ergonomie et à la présentation visuelle étaient remplies lors de la sélection mais pas exploitées à l'affichage public.

Parmi les sites sélectionnés se trouvaient des revues électroniques, des pages web des institutions scientifiques, des associations, des expositions, monuments, quelques sites références des bibliothèques, etc. Les descriptions n'étaient pas intégrées dans l'OPAC de GEAC GLIS car aucune connexion vers internet depuis les consoles GEAC n'était possible. De plus, le changement de système allait être imminent. A nouveau le signalement à ces sites et l'accès seront intégrés dans le nouveau système de la Médiathèque, sur place et à distance. D'après les informations du responsable de changement de système, le format de catalogage sera Dublin Core.

Je ne dispose pas des écrans du futur OPAC , mais vous encourage à vous connecter prochainement à notre nouveau catalogue sur le web (accès prévu au printemps 2002).

J'ai observé également les écrans de la **Cité des Métiers**, l'endroit dédié à la formation et à la recherche d'emploi. Plusieurs possibilités concernant l'accès aux sites internet sont offertes aux usagers : dans un espace spécifique " ressource – emploi ", sur réservation, (l'accès aux offres d'emploi et répertoires des entreprises) ou via des consoles en accès libre. Dans le premier espace la présence d'un professionnel est constante, mais le public peut, bien évidemment, se débrouiller seul. Un des écrans présentant des « sites généralistes » comporte les descriptions signalétiques sous forme d'un tableau. Un des éléments affichés utiles est **la périodicité des mises à jour**, vitale dans le cas de recherche d'emploi. En plus des accès en ligne, les personnels de cet espace reproduisent sur papier, les listes existantes sur le web liées à l'orientation professionnelle (p.ex. " Annuaire des centres d'information et d'orientation du Département de la Seine-Saint-Denis" trouvé sur <http://www.education.gouv.fr/orient/cio93.htm>) ou créent leur listes des sites spécialisées par domaine (p.ex. environnement, finance-bourse) ou type d'activité (p.ex. stages, organisation des voyages linguistiques à l'étranger) qui comportent l'URL et " descriptif "). Ces listes, enrichies en permanence, sont très appréciées du public.

Certaines consoles en accès libre (un quart environ) offrent la connexion, via intranet, aux sites sélectionnés, p. ex " Offres de formation continue ", " Etudes supérieures et vie étudiante ", " Concours administratifs ". Les sites sont présentés sur la page d'accueil de chaque console selon un classement très général ; à l'intérieur de chaque classe, on trouve des logos des organismes correspondants. Aucune description préalable n'est proposée, il faut cliquer sur un logo pour afficher le site (ou plutôt pour afficher les pages correspondantes, choisies au préalable par les professionnels) . C'est une solution

facile d'accès mais uniquement pour les usagers, pour lesquels les logos sont explicites. Il arrive qu'un logo ou acronyme ne soit pas assez significatif.

### *Exemple*

Depuis le 12 novembre dernier un nouvel espace en accès libre est offert aux usagers de la CSI – **Cyberbase**, permettant, depuis 38 postes, d'accéder librement à l'internet et aux logiciels de formation. L'accès libre est néanmoins contrôlé par des réservations d'une heure au maximum. Des personnels spécialement recrutés sont disponibles pour répondre aux questions.

Une première liste des sites proposée sur un des écrans, classée par grands thèmes peut faciliter la connexion aux usagers néophytes. Cette liste ressemble étrangement aux titres des signets qui ne comporte aucune explication (sauf exception). Il serait souhaitable d'intégrer cette offre dans l'offre documentaire de nouveau système de la Médiathèque, idem pour l'inverse.

Pour connaître des réactions des utilisateurs d'une **bibliothèque publique de taille moyenne**, je me suis rendue à la **Bibliothèque Municipale de Cachan** (aux environs sud de Paris) où plusieurs centaines de cédéroms ont été mis à la disposition du public en septembre dernier. L'ensemble du personnel était convié à suivre la formation au catalogage au printemps, environ 8 heures de formation très dense leur a été dispensée. L'accent a été mis sur le respect des points essentiels de la norme française 082 (équivalent de l'ISBD(ER)) et la lisibilité dans l'OPAC. Le message est passé et entendu, les résultats sont encourageants : les notices des cédéroms sont bien incorporées dans l'ensemble du catalogue. L'indication générale du type de document, bien qu'elle n'apparaisse pas entre "[ ]" est bien visible dans l'écran "liste", la configuration requise est renseignée de façon très détaillée afin d'aider l'utilisateur à faire son choix en fonction de possibilités de son ordinateur. Lise, une jeune fille de 12 ans a avoué qu'elle regardait soigneusement les détails techniques avant d'emprunter un cédérom. Aujourd'hui elle regarde plutôt des informations figurant sur la boîte, mais si elle pouvait accéder au catalogue de chez elle [note : à ce jour l'OPAC de la BM de Cachan n'est pas sur le web], elle lirait les lignes " Configuration requise " avant de réserver le document. Il en est de même pour le résumé, soigneusement préparé par les bibliothécaires.

Une autre lectrice assidue, Julie (aussi une adolescente), après avoir tapé le titre de la collection " J'aime lire " a découvert, par hasard, l'existence d'un coffret des 3 cédéroms grâce à la GMD. Il faut souligner, que dans cet OPAC aucune icône ne représente le type de document, et que cela n'a pas empêché Julie de remarquer la notice, bien entendu, parce qu'elle aime lire, même l'écran d'un catalogue.

Les lignes " bleues " sont connues de tous, ils savent qu'un cliquant sur ces éléments on peut rebondir sur d'autres informations (auteur, collection), mais parfois on se perd dans toutes ces données.

### *Exemple notice*

L'idée des **Signets de la Bibliothèque nationale de France** (<http://www.bnf.fr>) qui sont une sélection de ressources accessibles par internet, date de 1997 lorsqu'il a été décidé d'offrir des accès à internet dans les salles de lecture. D'abord le choix de signets allait correspondre aux thèmes représentés dans des collections en libre accès dans des salles de lecture du nouveau site BNF de Tolbiac et à la situation de la mise sur intranet : ils étaient classés par département thématique de la Bibliothèque : philosophie, histoire, sciences de l'homme ; sciences et techniques ; droit, économie, politique ; etc.

Il a été décidé ensuite de placer ces signets sur le site web de la BNF pour l'ouverture du Rez-de-Jardin en octobre 1998 : à ce moment là , le classement a changé et est devenu alphabétique par thème. La BNF cherche à l'améliorer : prochainement nous remarquerons une évolution en la matière.

Au départ, les références de chaque site comportaient : le titre, une description, l'URL. Un suivi rédactionnel était assuré régulièrement par les personnels de la Direction des collections, censées assurer la mise à jour tous les deux mois (revoir le texte, vérifier les adresses, proposer de nouveaux sites, etc.). L'ensemble du travail, harmonisé par un coordinateur général, était transmis au Service Internet de la BnF.

A partir de la version d'avril 2001, la BnF a entrepris l'enrichissement des éléments contenus dans les Signets (le nombre des signés répertoriés évalué en novembre 2001 se situe entre 2500 et 3000). Des données relatives à la mention de responsabilité, la langue, le pays de l'éditeur, ont été progressivement ajoutées à la fin de chaque description.

Les visiteurs du site de la BnF ont été prévenus de ces travaux en cours, afin de ne pas être surpris par " des éléments vides, en attente d'être remplis. " A la fin de chaque thème figure la date de la dernière mise à jour, la date de vérification des liens, ainsi que le nom du service responsable de la gestion des signets. Par la ligne "vos remarques, suggestions ou commentaires " les utilisateurs sont invités à faire-part de leurs desiderata concernant ce service. Malheureusement ils ne sont pas si nombreux à le faire et de ce fait on ne peut actuellement pas tirer de conclusions significatives.

Cette opération d'enrichissement qui est presque entièrement achevée, aboutit à une restructuration complète des Signets et à une recherche plus facile, ainsi qu'à la plus grande clarté des informations. Elle a pu également avancer grâce à la participation de la BnF au projet européen Renardus. D'autres projets tels que BIBLINK et NEDLIB ont également eu un impact sur l'évolution de la description.

*Montrer les différences dans les descriptions (p. ex. Vatican – BPI et BNF, Musée d'art contemporain de Montréal- BPI)*

Revenant sur d'autres initiatives, je voudrais montrer aussi quelques résultats des travaux individuels faits par des **Bibliothèques universitaires** dont nous avons plusieurs échos dans le cadre de l'Association des bibliothécaires français ou d'un travail commun nommé " **Signets** ".

(les exemples ci dessous sont donné à titre d'exemple)

A la **bibliothèque universitaire SCD Lyon III** une liste thématique ( 2000 sites en l'an 2000) couvrait tous les domaines d'enseignement de l'Université : droit, économie, etc. C'étaient des pages HTML élaborées par thème et comportant des informations telles que le titre, l'éditeur (responsable intellectuel), la description sommaire du site.

Cas particulier des périodiques

Pour les périodiques, le SCD Lyon III fait à la fois une notice dans le catalogue et des pages HTML pour les sommaires. Sur les pages HTML les ISSN sont indiqués et à partir des ISSN l'on peut rebondir sur la notice du catalogue. L'inverse était également prévu.

Les " signets " (<<http://www-scd.univ-lyon3.fr/busignets/>>) c'est la mise en commun des ressources électroniques du web choisis par plusieurs bibliothèques universitaires. On y trouve le classement par thème plus un chapitre " Toutes disciplines ". C'est dans ce dernier que nous pouvons apprécier des propositions des universités Paris VIII et Paris X.

**L'Université Paris VIII** offre un " Guides de ressources par discipline " classé en 10 domaines : Pluridisciplinaire, Sciences de la documentation, Philosophie, Religions, Sciences sociales (inclut le Droit), Sciences exactes et naturelles, Sciences de la santé,

Arts (inclut l'Urbanisme), Langues et littératures, Histoire et géographie (sites classés par continents) ; comportant aujourd'hui 250 sites <<http://www-bu.univ.paris8.fr/Ref/RepGuides.html>> . Cette liste est considérée comme " une courte sélection de sites <portails> , points de départ pour accès aux ressources accessibles sur la Toile. Il peut s'agir de répertoires de ressources ou des moteurs de recherche spécialisés. La plupart décrivent bien évidemment les mêmes ressources " .

La description sur la liste est plus que sommaire , environ la moitié comporte les résumés en plus du titre (voir si c'est sont des titres des écrans), sinon les sites sont annoncés par un sorte de titre. Aucune date de visite de sites n'est mentionnée mais les bibliothécaires ont précisé dans la page d'accueil qu'ils " ont sélectionné des sites toujours d'actualité et dont la responsabilité éditoriale est clairement identifiée ". La date de la mise à jour de la liste figure à la fin de celle-ci (16ème page).

*Exemple " L'aquarium "*

**L'Université Paris X** propose une page intitulée " Ailleurs sur le web " (<http://www.u-paris10.fr/bu/ailleurs.htm>) dirigeant l'utilisateur " vers des sites fédérateurs dans les différents domaines. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité ". 21 domaines sont classés par ordre alphabétique ; la liste signale essentiellement des sites français ; de la date de la mise à jour est plus visible que sur le site précédent – elle est placée à la fin de la liste des thèmes (2<sup>ème</sup> page). (\*\*) Quant à la description, elle est plus courte que " signalétique " .

*Exemple*

*Note*

(\*\*) *Rappelons que la date de visite de site est pratiquement notée dans chaque description de la BPI. Le personnel a profité d'une occasion lors de la période récente pour faire faire des vérifications de fiabilité des 700 sites.*

### **Limites et choix proposés dans les OPACs**

Des problèmes particuliers qui peuvent se poser concernent p. ex. **les accès aux documents cartographiques sous forme électronique** : Ces questions ont été évoquées par Dorothy Mc Garry et ont également été signalées pendant des ateliers IFLA à Boston en 2001. Le document est-il d'abord une carte ? Ou une ressource électronique ? Dans beaucoup d'OPACs traditionnels les limites de recherche offerte aux usagers se basent sur la donnée provenant du label de format MARC, où l'on doit faire un choix et on ne peut renseigner les deux. Or, l'utilisateur doit être proprement guidé, il faut aussi qu'il puisse faire des croisements de recherche appropriés. La discussion autour de ces questions aboutira peut être à l'évolution de la structure des données des formats. D'autre part, plusieurs bibliothèques sont en train de revoir et d'expérimenter les normes pour les métadonnées, en coopération de Federal Geographic Data Committee (FGDC) afin d'améliorer l'accès aux parties des documents cartographiques électroniques.

L'indexation générale " Florida- Maps " s'avère insuffisante pour un cédérom " Atlas of Florida " comportant plusieurs " datalayers " montrant les campings, récifs de corail, le taux de criminalité, etc. (*ref. Cobb, IFLA 2001 et Atelier de la Division IV " Formats et normalisation "*)

Dernier problème que j'ai voulu aborder (ou plutôt signaler) : celui **d'URL dans les notices d'autorité**

Avant même que l'URL soit officiellement autorisé dans le format UNIMARC d'autorité nous avons ajouté cette donnée dans les tables du système GEAC/GLIS internes à la

Médiathèque de la Cité des Sciences. Cela remonte à l'époque où nous avons mis à jour la description bibliographique des cédéroms, c'est à dire à 1998. Il été alors pour moi inévitable qu'une suite officielle sera donnée à la présence de la zone 856, déjà bien entérinée dans les notices bibliographiques. (*cf aussi ma proposition dans l'article sur l'UNIMARC, Bull. ABF, 1997 et proposition soumise au membre français du PUC*). En fait, beaucoup de notices d'autorité créées à l'occasion de catalogage des cédéroms comportaient des URLs et c'était dommage de perdre cette information « en cours de route ».

Aucune valeur ajoutée n'était perçue par l'utilisateur consultant notre catalogue via consoles GEAC ni à distance ; ces résultats étaient cependant visibles sur les trois postes de consultation « Z 39.50 » installés à titre de partenariat avec la société GEAC. Le module GEOPAC (OPAC Z 39.50) offrait l'accès aux notices bibliographiques et autorité. A partir de ces notices, on pouvait rebondir sur les sites internet des auteurs. Cette information, bien que peu connue et cachée, constituait une valeur ajoutée précieuse aux notices d'autorité, aussi bien pour les bibliothécaires que les utilisateurs finaux.

Nous avons mené d'abord une « expérimentation » sur une trentaine de collectivités auteurs choisies au hasard (automne 1998), puis complété lors d'un chantier d'amélioration des accès au catalogue avant le changement de système (chantier de fin 2000-début 2001). Ce travail a d'ailleurs enthousiasmé une jeune personne qui a décidé de faire des études en documentation.

### *Exemple*

A l'égard des URLs dans les notices d'autorité on peut se poser la question « Quelle est la limite entre la notice d'autorité pour une institution et la notice bibliographique pour un document du type brochure d'entreprise ? ». On peut faire un parallèle avec la description d'un site internet institutionnel qui est une ressource électronique (au sens d'un document) et la notice d'autorité pour la même institution.

Pour les auteurs personnes des livres imprimés, il n'est pas si fréquent de connaître les e-mails ou les URLs des sites, mais si l'on cherche bien, on trouve. Bien sûr, la situation n'est pas la même pour les documents électroniques.

Ces données sont davantage utilisées dans le milieu scientifique : on peut les apercevoir à l'intérieur de livres dans certains domaines (p. ex. en informatique, énergie etc ) ; la communauté des chercheurs a l'habitude d'échanger des informations et de rendre publique les adresses professionnelles. Dans les périodiques professionnels on trouve très souvent cette donnée. Du moment où un e-mail est publié – il devient une donnée publique dont l'enregistrement ne devrait pas être empêché.

D'ailleurs, un e-mail ou URL est comme un numéro de téléphone : il est enregistré dans un bottin téléphonique, hormis si vous vous inscrivez sur la liste rouge.

Le principe de « consentement » avec les personnes concernées est acquis.

J'aurais aimé savoir quelles bibliothèques ont déjà procédé à des enregistrements des 856 dans les notices autorité

Quel est le bénéfice pour l'utilisateur ? –comme mentionné ci-haut , la connexion possible aux sites institutionnels à partir des notices bibliographiques ou autorité, sans passer par la recherche WEB, de leur écrire .... De toute façon ces e-mails sont signalés sur le web, donc accessibles à chacun.

### *Exemple **auteur** Perline*

## Conclusions :

“ Nous sommes tous des demandeurs et des consommateurs d’information ” (Lainé, p. 18). Elle fait une typologie des usages potentiels très judicieuse :

“ En tant que demandeurs, nos attitudes, nos attentes, nos comportements, sont très variables. Il serait absurde de parler globalement des besoins ou des attentes de :

l’élève qui doit préparer un exposé,

celui qui cherche une information précise et validée, telle qu’il aurait pu la trouver dans une encyclopédie (définition, procédé de fabrication ou composition, donnée chiffrée..)

l’ingénieur qui souhaite “ se tenir au courant ” des évolutions techniques dans son domaine,

l’entreprise qui souhaite détecter les nouveaux marchés ou les avancées de la technologie,

le consommateur qui s’interroge sur l’offre commerciale relative à un produit,

l’enseignant qui prépare un cours

le chercheur qui élabore une synthèse ou un état de l’art,

l’expert d’un domaine qui cherche des travaux originaux et novateurs ...

Il est remarquable de noter que nous pouvons tous nous reconnaître dans différents rôles, selon les circonstances et les multiples facettes de nos vies professionnelles et privées. Ce qui différencie les exemples ci-dessus n’est pas tant “ ce que l’on est ” que “ ce que l’on fait ” (l’activité qui nous amène à chercher de l’information), et nous avons des activités multiples ”.

“ Une recherche d’informations ne peut se contenter d’être décrite par son sujet (qui concerne le thème abordé dans les documents et qui a longtemps été exprimée par les descripteurs. Une recherche d’information devrait également permettre de décrire un certain nombre de facteurs relatifs au mode de discours. De quelle façon le texte [document] traite-t-il le sujet ? Sous quel angle, en privilégiant quel aspect, en s’adressant à quel type de lecteur, dans quelle perspective, avec quel mode d’expression ? [...] Certaines informations sont objectives et factuelles [peuvent provenir du document], d’autres prennent en compte des jugements de valeur”.

Malgré cela il faut trouver aux mêmes références des données communes, utiles, afin que l’utilisateur puisse s’y retrouver dans plusieurs systèmes de recherche d’informations, de différent degré de spécialisation, dans l’environnement uni- ou plurilingue.

N’oublions pas non plus que les descriptions des documents et les accès à ceux-ci ne suffisent pas en eux-mêmes, ils ne se substitueront pas à une information personnelle et une médiation humaine, mais ils sont un moyen pour permettre à l’usager d’être davantage acteur dans ses recherches et choix. Parfois un mode d’emploi ou d’un guide d’utilisation en ligne peuvent également rendre service. Cette médiation doit être renforcée en particulier en direction de certaines populations peu autonomes ayant par exemple des difficultés quant à la compréhension écrite.

Bien entendu, dans la présentation des écrans – et là, pas seulement la description d’un document rentre en compte – il faut tenir compte des trois lois fondamentales de la perception visuelle. “ Véhiculer visuellement du sens, c’est garantir à l’usager une richesse inférentielle, une sélectivité des informations et un gain cognitif ” (Cohen, *Documentaliste 2000*, no “3-4)

---

## Références